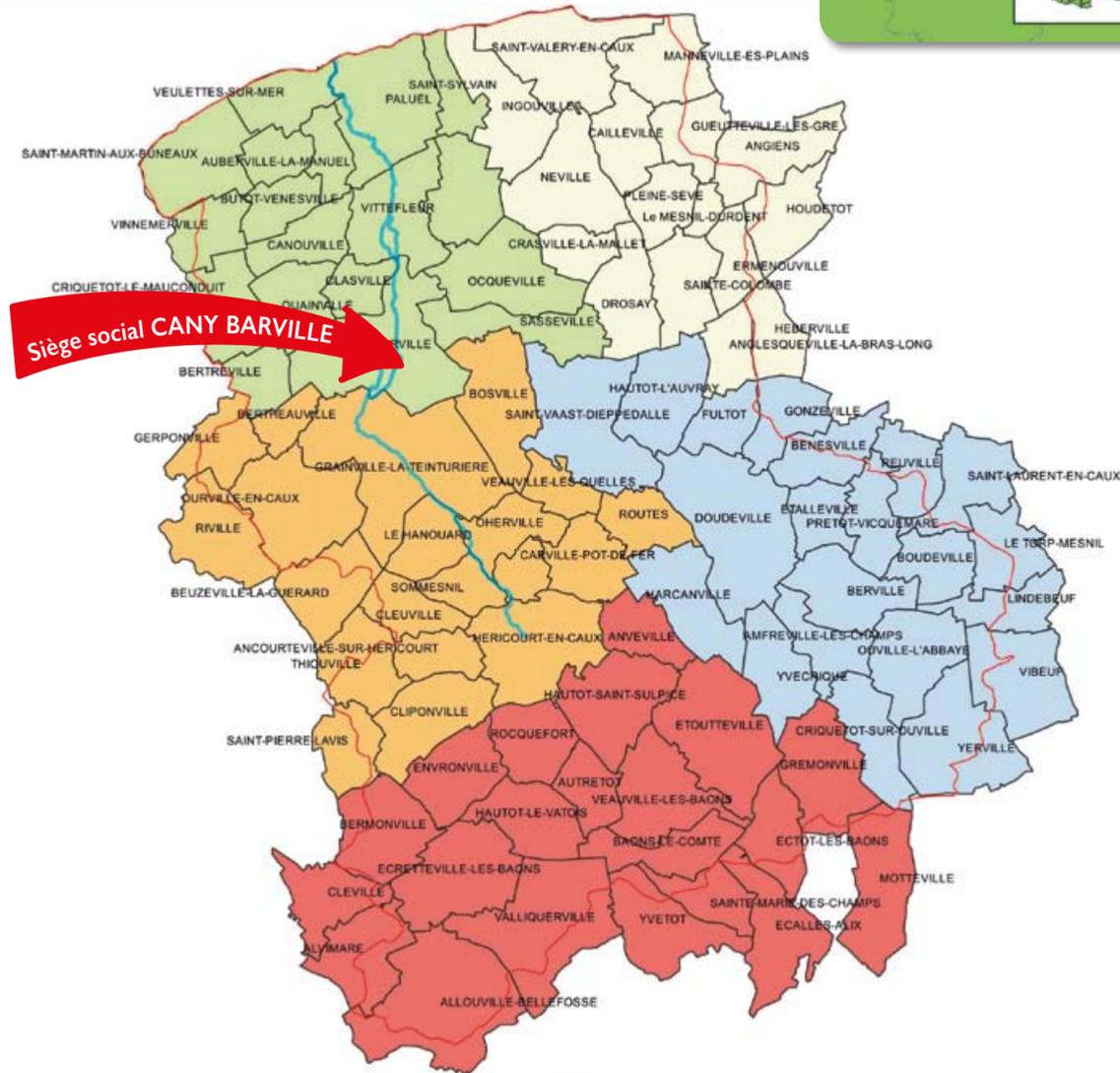


Carte des secteurs et élus représentants



Siège social CANY BARVILLE

— Durdent
— Limites du SMBV

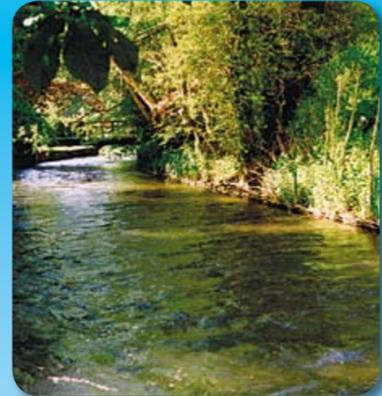
- Secteur 1 : François Pierre LECLUSE
- Secteur 2 : Guy BUREL
- Secteur 3 : David CANTEREL
- Secteur 4 : Emmanuel CAUCHY
- Secteur 5 : Pascal LEBORGNE



Syndicat Mixte des Bassins Versants de
la Durdent, Saint Valery et Veulettes
Tél. 02 35 57 92 30 - Fax 02 35 57 92 39
27 bis, rue Chauffour - B.P. 61 - 76450 CANY BARVILLE
accueil@smbv-durdent.org / www.smbv-durdent.org



Syndicat Mixte des Bassins Versants de La Durdent, Saint Valery et Veulettes



Le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery et Veulettes



Talus busé d'Oherville

A été Créé le 31 juillet 2000 par arrêté préfectoral

Sur un Territoire de 45 000 hectares, regroupant les 96 communes membres selon des limites hydrauliques

Avec pour Compétences et Objectifs :

L'Etude, l'aménagement et l'entretien en terme de lutte contre les inondations et l'érosion des sols, des bassins versants de la Durdent, de Saint Valery et de Veulettes sur le territoire des collectivités adhérentes.

Les 96 communes membres en assurent solidairement son fonctionnement

Ses partenaires techniques, juridiques et financiers sont :

- Agence de l'Eau de seine Normandie (A.E.S.N.)
- Association de Recherche et Étude pour l'Amélioration des Sols (A.R.E.A.S.)
- Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime
- Conseil Général de Seine Maritime
- Conseil Régional de Haute Normandie
- Délégation Inter Services de l'Eau (D.I.S.E.)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.)
- Etat (Ministère, Préfecture, Sous-Préfecture)
- Europe (FEDER)
- SIDESA (Syndicat Interdépartemental De l'Eau Seine-Aval)



Semis direct de lin



Semis direct de pois



Semis direct de colza

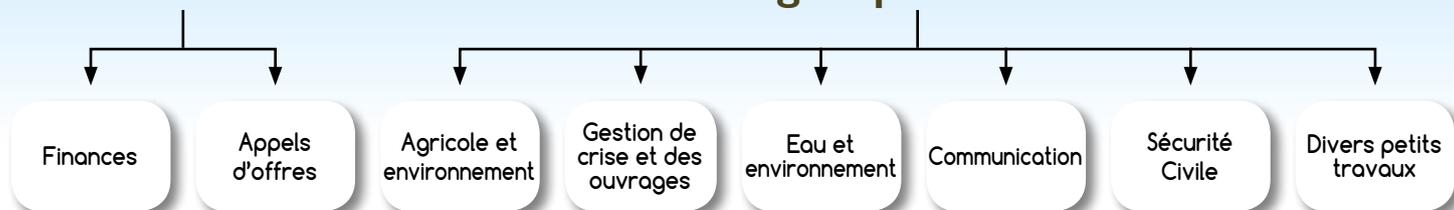


Profil sous pomme de terre

Les Attributions

Des commissions

Des groupes de travail



Commission des Finances :

Le Président et 5 membres élus du Comité Syndical

Cette commission est consultée, par le Bureau, afin d'exprimer un avis et des suggestions sur la prise d'importantes décisions financières : les budgets, la fiscalité des communes, la stratégie budgétaire à plus ou moins long terme,...

Commission des Appels d'Offres :

Le Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus.

Cette commission est chargée des procédures d'ouvertures des plis et d'examen des offres dans le cadre de la passation des marchés prévue dans le Code des Marchés Publics.



Inondation mai 2000



Mare tampon - Le Hanouard

Les Attributions

Agricole et Environnement

Proposer des axes de travail avec le monde agricole

Débattre sur la forme des actions définies par le Comité Syndical

Programmer des démonstrations techniques et des animations

Travaux divers :

Programmer et suivre dans leur exécution les travaux ponctuels après validation par le bureau

Pré-Programmation pluriannuelle des travaux

Sous la responsabilité du Président, les chargés de secteur assurent la préparation pour :

- Hiérarchiser les inondations en fonction des risques encourus
- Définir les secteurs prioritaires

Communication :

Promouvoir et informer, tout public, sur les activités du Syndicat

Eau et Environnement :

Recenser et caractériser les mares, utiles à la gestion de l'eau et patrimoine du Syndicat.

Prioriser et programmer après concertation, les travaux de réhabilitation/ création de mares ayant un intérêt public de par leur rôle hydraulique. Faciliter la valorisation des externalités des mares (épuration, pédagogique, économique, paysagère, systémique...)

Sécurité civile et gestion de crise:

Travailler en collaboration des communes sur la mise en place de plans d'alertes liés à nos ouvrages

Le monde agricole : un partenaire indispensable

La volonté forte du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery et Veulettes est d'aider les différents acteurs du monde rural à participer efficacement au maintien et à l'infiltration des eaux.

Les aménagements ponctuels de lutte contre les inondations doivent s'accompagner obligatoirement d'un travail concerté avec les exploitants agricoles afin d'optimiser le fonctionnement des ouvrages réalisés et de prévenir les dépenses liées à leur entretien.

Le conseiller agricole, dans le cadre de la politique de prévention et de lutte contre l'érosion des sols, est chargé de sensibiliser les différents acteurs ruraux.

▼ Ses missions :

• Conseil technique :

- Impact et amélioration des pratiques agricoles
- Choix des espèces de couverts végétaux des sols pendant l'intersaison
- Choix et caractéristiques des aménagements d'hydraulique douce

• Concertation :

- Entre : le Syndicat, les communes, les exploitants agricoles et les différents intervenants de la profession

• Animation et démonstrations

- Réunions d'informations, Démonstrations de matériels agricoles,
- Mesures comparatives de ruissellements, Encouragement de la limitation du travail du sol

• Appui administratif :

- Aide à la réalisation des dossiers de subvention et aux démarches réglementaires préalables aux travaux

• Centralisation de l'information utile

- Résultats d'expérimentation (Chambre d'Agriculture, I.N.R.A., Instituts techniques spécialisés...)
- Subventions disponibles dans la lutte contre les ruissellements (matériels agricoles, travaux d'hydraulique douce...)

▼ Ses interlocuteurs :

• Les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles

• Les particuliers

• Les institutions :

- l'A.R.E.A.S : pour ses conseils techniques, l'animation et la formation
- la D.I.S.E. : pour la vérification de la conformité des projets portés avec les réglementations en vigueur
- la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime pour :
 - la réalisation d'expérimentations et de démonstrations
 - la formation, la communication et la coordination départementale de certaines opérations
- DDTM...

• Les associations de défense de l'environnement



Ravine



Piège de sédiments

Gestion des ruissellements

Les problèmes d'érosion sont dus à une accumulation de ruissellements qui se concentre en un passage d'eau.

Afin de limiter ces problèmes, il est indispensable que ces ruissellements soient gérés à la parcelle par un ensemble de mesures préventives favorisant l'infiltration et limitant l'érosion des terres :

- pratiques culturales raisonnées,
- surfaces couvertes pendant l'hiver,
- limitation du travail du sol,
- mise en place de petits aménagements,...

Les principales mesures mises en œuvre :

Concertation entre les exploitants d'un même sous-bassin versant

Il est très important que les exploitants agricoles d'un même sous-bassin adaptent l'organisation de leurs parcelles, la rotation des cultures pour obtenir une occupation du sol permettant de limiter la production de ruissellements et d'en ralentir l'écoulement.

Promotion d'un rouleau de destruction mécanique de couverts...

Le Syndicat avec l'appui de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie organise des campagnes de promotion pour l'optimisation de la destruction des couverts dans une application locale d'agriculture de conservation des sols.

Réalisation d'espaces et d'ouvrages divers

Le Syndicat encourage la création de bandes enherbées, de noues enherbées/d'infiltration, de mares tampons, de plantations favorisant le ralentissement et l'infiltration des eaux de ruissellement.



Mesure de ruissellement - AREAS



Croûte de battance

Le Financement du Syndicat

Le budget du Syndicat est réparti entre le fonctionnement et l'investissement :

Le FONCTIONNEMENT concerne les charges fixes, le remboursement des emprunts, l'entretien des ouvrages...

Son financement est assuré par les subventions, les participations des communes définies selon :

- leur superficie,
- leur population,
- leur potentiel fiscal

L'INVESTISSEMENT concerne la réalisation des études et des travaux, la maîtrise foncière... et toutes les dépenses liées...

Son financement est assuré par les subventions, les emprunts et les fonds propre.

La démarche d'obtention d'une subvention :

- Définition des travaux à réaliser et validation par le Conseil Syndical
- Réalisation des études, dépôt d'un projet
- Accord de préfinancement
- Dépôt du dossier de subvention auprès de chaque financeur
- Obtention des arrêtés de subventions
- Programmation des travaux
- Exécution des travaux
- Versement des subventions

Financeurs potentiels :

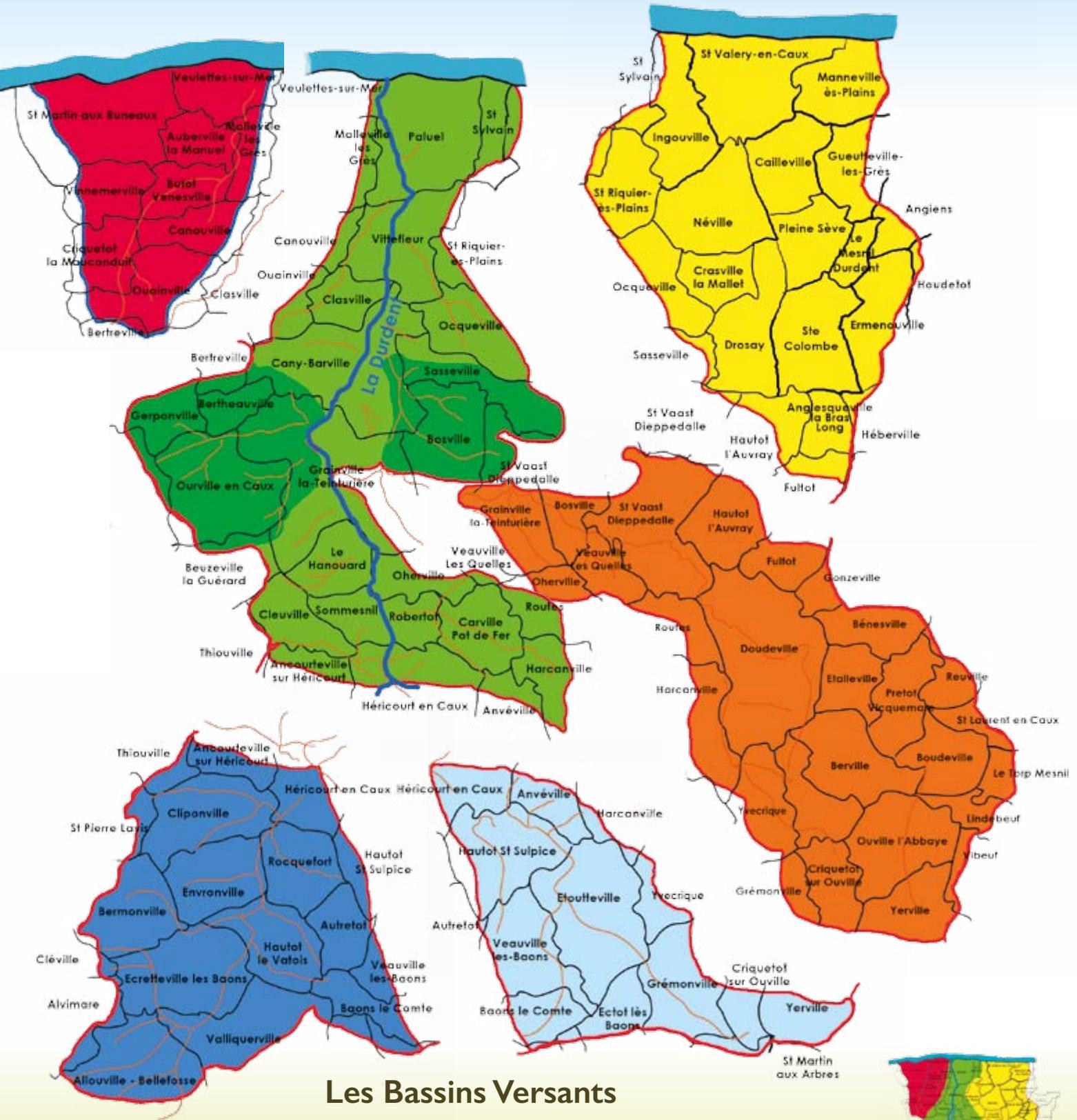


Remodelage d'un herbage

A ce jour :

Le financement des projets est assuré à 80% par les subventions.

Territoire du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery et Veulettes



Les Bassins Versants

Bassin de VEULETTES

Bassins de LA VALLEE

Bassin d'ANVILLE

Bassin de ST VALERY

Bassin de BOSVILLE

Bassin de BOSCOL



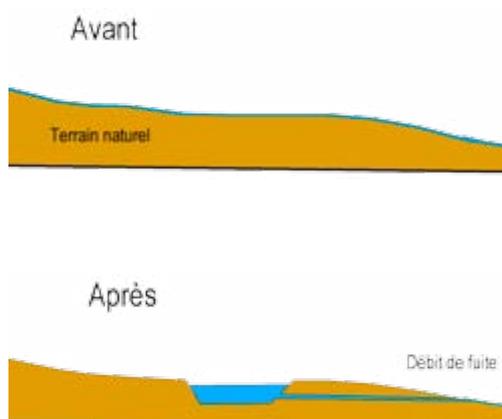
Différents types d'ouvrages de lutte contre les inondations

Dans le cadre de la lutte contre le ruissellement, l'érosion et la protection des ressources en eau, **3 principaux aménagements hydrauliques** existent et sont adaptés à la Normandie :

- des aménagements de laminage de crue
- des aménagements d'hydraulique rapprochée
- des aménagements d'hydraulique à la parcelle

Les bassins de stockage sont formés par creusement et/ou par réalisation d'une digue délimitant une zone inondable. Ces bassins souvent d'une grande capacité comportent un débit de fuite.

- stocker temporairement les eaux
- restituer celles-ci au milieu naturel par un débit contrôlé



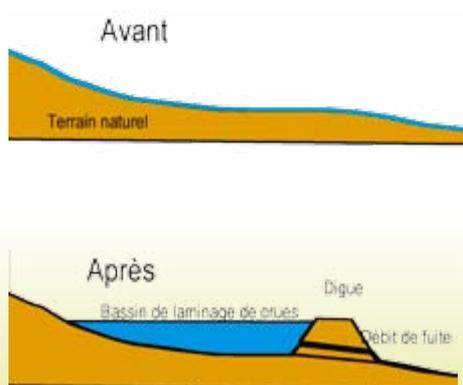
Mare tampon - Manneville es Plains

Les prairies inondables (prairie située au fond d'un talweg et dont la limite aval a été réhaussée artificiellement, route surélevée, digue...)

Cet aménagement crée un obstacle en travers de la vallée derrière lequel les eaux de ruissellement vont être temporairement stockées.

Trois rôles :

- stockage temporaire des ruissellements afin de limiter leur vitesse d'écoulement
- décantation des matières en suspension pour protéger la ressource en eau potable
- infiltration de ces ruissellements et donc la diminution du volume devant transiter vers l'aval.



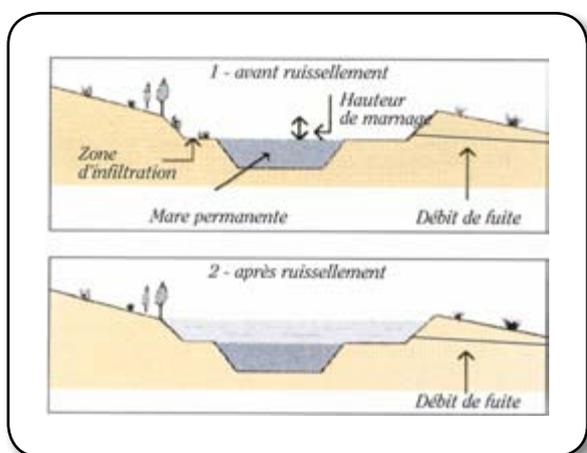
Barrage - Ouville l'Abbaye

Les mares avec débit de fuite

jouent un rôle tampon efficace en :

- stockant les ruissellements au niveau du volume utile nominal, en régulant ainsi le débit de pointe.
- restituant progressivement les eaux stockées via le débit de fuite

Rapidement, le volume utile de stockage est à nouveau disponible ce qui permet à la mare de jouer son rôle écreteur lors de l'épisode pluvieux suivant.



Ce sont donc des aménagements à 2 niveaux :

- Le 1^{er} niveau correspond à la zone toujours en eau, de faible capacité. C'est la mare permanente avec tous ses atouts.

- le 2nd niveau est constitué d'une zone inondable temporaire, de grande capacité et avec un débit de fuite.

Il sert à réguler les débits. C'est la mare tampon.

Source : Fiches Erosion - Inondation - Turbidité - AREAS



Mare tampon - Ouville l'Abbaye



Mare tampon - Harcanville



Mare tampon - Cleuville

Avant

Après



Figure d'érosion

Talus busé



Fossé tampon



Noue enherbée

Les talus busés et les fossés tampon

- canalisent les eaux tout en favorisant leur infiltration et leur stockage
- évitent ainsi la formation de ravines
- améliorent la qualité des eaux en piégeant les matières en suspension

Les noues enherbées

- canalisent les eaux.
- favorisent l'infiltration et protègent les sols.
- réduisent les transferts de particules

Les bandes enherbées

Se présentent sous la forme d'une prairie de 10 à 20 m de large située dans l'axe du talweg.

Rôles :

- favoriser l'infiltration des eaux de ruissellements
- limiter l'arrachement de terre
- piéger les sédiments



Talweg enherbé



Fascine bouturée de saule

Les fascines

Implantées à partir de 2009 à titre expérimental dans la région, à base de bois mort puis de branches vivantes (saule).

Rôles multiples :

- diminution des vitesses d'écoulement dans les talwegs
- diffusion de la lame d'eau
- décantation des matières en suspension...

Les haies

Implantées l'hiver à la rupture de pente des plateaux ou dans les fonds de vallon plats.

Rôles multiples :

- ralentir les écoulements à moins de 0,2m/s (densité au pied importante)
- favoriser l'infiltration des ruissellements diffus
- provoquer la sédimentation en amont



Haie anti-érosive

Des mesures agro-environnementales européennes

Ces mesures sont relatives aux pratiques agricoles. Elles sont présentées par le conseiller agricole aux agriculteurs qui sont des partenaires essentiels pour compléter l'efficacité des ouvrages réalisés par les syndicats.

Agriculture de conservation de nos sols

Avec le contexte actuel de l'élevage, les herbages disparaissent de plus en plus laissant place à de grandes parcelles de cultures ; environ 300 ha de prairies détruites en 2015.

Face à ces enjeux, les aménagements mis en place par le Syndicat atteignent parfois leur limite :



Fascine efficace dès son implantation



Fascine vite saturée

C'est pourquoi, en plus de la remise en herbe de parcelles stratégiques et de l'implantation de haies ou de fascines, il est nécessaire d'adapter les pratiques agricoles en prévention des problèmes de ruissellement et d'érosion.

• **Modification du travail du sol : techniques culturales simplifiées (TCS) voire du “sans labour”**

A force de travailler le sol, le passage des engins compactent le sol et l'action des outils casse et émiette les agrégats de terre qui lui permettent de se tenir et d'être résistant aux aléas climatiques. Outre les effets négatifs sur sa stabilité structurale, le passage d'outils perturbe le milieu des nombreux organismes présents dans le sol. Ces derniers ont un impact fort sur la structure et sa capacité de rétention en eau mais surtout sur la fertilité d'un sol. Casser leur environnement entraîne la « mort » du sol. Il s'agit d'un milieu vivant et non inerte.

• **Du carbone pour nourrir nos sols : considérer les couverts comme une culture à part entière**

Le sol est un milieu vivant et comme tout vivant, il a besoin d'être nourri. Les couverts végétaux permettent d'une part de protéger les sols de la pluie afin d'éviter la formation d'une croûte de battance et d'autre part, de restituer de la matière fraîche ou morte au sol pour relancer la dynamique biologique du sol et rehausser le taux de matière organique de nos sols. La stimulation des organismes du sol aboutit à une meilleure structure mais aussi une meilleure fertilité avec la solubilisation d'éléments indispensables à nos cultures.

Pour parfaire ces techniques :

TCS, semis direct sous couvert végétal et cultures associées

agriculture-de-conservation.com

www.apad.asso.fr

Ses Collectivités adhérentes

Par le principe de substitution / représentation, l'ensemble des communautés de communes de notre territoire pourraient être amenées à regrouper la délégation de compétence à leur échelle.

les Communautés de Communes de

Côte d'Albâtre

Plateau de Caux - Fleur de Lin

Entre Mer et Lin

Yerville-Plateau de Caux

Région d'Yvetot

Cœur de Caux

...dont font partie les 96 communes sur notre territoire :

Allouville-Bellefosse	Cleuville	Hautot Saint Sulpice	Saint Pierre Lavis
Alvimare	Cléville	Héberville	Saint Riquier es Plains
Amfreville les Champs	Cliponville	Héricourt en Caux	Saint Sylvain
Ancourteville sur Héricourt	Crasville la Mallet	Houdetot	Saint Vaast Dieppedalle
Angiens	Criquetot Le Mauconduit	Ingouville	Saint Valery en Caux
Anglesqueville la Bras Long	Criquetot sur Ouville	Le Hanouard	Sainte Colombe
Anvéville	Doudeville	Le Mesnil Durdent	Sainte Marie des Champs
Auberville la Manuel	Drosay	Le Torp Mesnil	Sommesnil
Autretot	Ecalles Alix	Lindebeuf	Prétot Vicquemare
Baons le Comte	Ecretteville les Baons	Malleville les Grés	Reuville
Benesville	Ectot les Baons	Manneville es Plains	Robertot
Bermonville	Envronville	Motteville	Routes
Bertheauville	Ermenouville	Néville	Sasseville
Bertreville	Etalleville	Ocqueville	Thiouville
Berville en Caux	Etoutteville	Oherville	Valliquerville
Beuzeville la Guérard	Fultot	Ouainville	Veauville les Baons
Boudeville	Gerponville	Ourville en Caux	Veauville les Quelles
Bosville	Gonzeville	Ouville l'Abbaye	Veulettes sur Mer
Butot Venesville	Grainville la Teinturière	Paluel	Vibeuf
Carville Pot de Fer	Gremonville	Pleine Sève	Vinnemerville
Cailleville	Gueutteville les Grès	Riville	Vittefleur
Canouville	Harcanville	Rocquefort	Yerville
Cany Barville	Hautot l'Auvray	Saint Laurent en Caux	Yvecrique
Clasville	Hautot le Vatois	Saint Martin aux Buneaux	Yvetot